



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 34281

### Texte de la question

M. Pierre Moscovici attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de la filière de sciences économiques et sociales dans la réforme du lycée prévue pour 2009. Alors que le calendrier de la réforme semble s'accélérer - décembre 2008 - il semble clair que la survie des sciences économiques et sociales sera un enjeu des mesures à venir. La filière économique est une voie importante, riche en débouchés et en constante augmentation. Les matières proposées par cette filière permettent aux élèves d'acquérir, dès le lycée, des méthodes scientifiques, d'argumentation et d'analyse indispensables et professionnalisantes. De plus, les méthodes mises en oeuvre pour la réforme ne semblent pas avoir laissé assez de temps à la phase de négociation et de consultation des partenaires sociaux et des associations. À ce sujet, les associations des professeurs de sciences économiques et sociales ont publié plusieurs communiqués et manifesté le 19 octobre, considérant qu'au total, l'assise de l'enseignement des SES en lycée reculerait (horaires sensiblement réduits, statut d'option conservé en classe de seconde) et qu'il se retrouverait éclaté, réparti en différents modules dans le cycle terminal en lieu et place d'un programme commun et unifié. Ainsi, il souhaiterait savoir s'il entend accorder aux associations et aux partenaires sociaux une place plus importante dans la négociation d'une réforme aussi centrale que celle des lycées. Il attend également des précisions sur le mode d'élaboration des programmes et la place qu'y occuperont les sciences économiques et sociales.

### Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Moscovici](#)

**Circonscription** : Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 34281

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 novembre 2008, page 9460

**Réponse publiée le** : 9 décembre 2008, page 10704